

PROGRAMME RÉGIONAL DE LA FORÊT ET DU BOIS CONTRAT DE FILIERE

GT n°3, Réunion du 19 octobre 2016

Orientation stratégique :
Gérer durablement la forêt et la ressource forestière

1/ Rappel des objectifs et enjeux¹

Objectif : Valoriser et préserver la forêt dans le souci de la multifonctionnalité

- Définir les orientations de gestion forestière durable, dont celles relatives aux itinéraires sylvicoles, dans lesquelles s'inscrivent les directives, schémas et documents de gestion des bois et forêts*
- Porter à connaissance et vulgariser les outils (catalogues de stations forestières, guides de sylviculture,...) d'orientation d'une gestion sylvicole durable adaptée à la région
- Gérer la forêt tout en préservant la biodiversité*, en maintenant ou en rétablissant les continuités écologiques* et en protégeant la ressource en eau
- Contribuer à la connaissance et à l'évaluation des services rendus par les écosystèmes forestiers (qualité de l'eau, qualité de l'air, stockage de carbone, paysages,...)
- Identifier les critères de compatibilité d'une mobilisation accrue de bois avec les objectifs de gestion durable et multifonctionnelle des différents massifs forestiers*
- Tenir à la disposition des propriétaires et gestionnaires forestiers la connaissance sur les espaces à enjeux de biodiversité et d'environnement en forêt*
- Prendre en considération l'impact paysager dans les actes de gestion sylvicole (plantations, régénérations, coupes, maintien d'arbres remarquables,...)
- Maîtriser la régression du foncier forestier dans les zones à enjeu environnemental ou social en concurrence d'usages (plaine d'Alsace, vignoble de Champagne,...)
- Développer et rationaliser le recours aux documents de gestion durable en forêt privée
- Conforter l'intégration pérenne des enjeux sociaux et touristiques (promenade, randonnée, loisirs,...) dans la gestion des espaces forestiers

Objectif : Relever le défi du changement climatique

- Assurer l'observation et le suivi des effets du changement climatique (placettes de référence, protocoles,...) pour une meilleure compréhension des processus et la mise au point de mesures, localement adaptées, destinées à en limiter les impacts
- Renforcer le transfert des résultats et avancées disponibles sur le changement climatique de la recherche vers les acteurs de la filière pour la sélection de ressources génétiques et le développement de modèles sylvicoles d'adaptation
- Analyser et, au besoin, adapter les arrêtés régionaux relatifs aux matériels forestiers de reproduction éligibles aux aides de l'État au regard des risques liés au changement climatique*
- Définir les actions à mener pour augmenter la capacité technique de l'amont de la filière à mettre en production de façon réactive des semences et plants d'espèces nouvelles*
- Développer et promouvoir les itinéraires sylvicoles adaptatifs vis-à-vis du changement climatique (diversification des essences, des profils génétiques et des provenances, plantations favorisant l'implantation racinaire, intensité des éclaircies, gestion des sous-étages,...)

¹ Les enjeux identifiés avec un astérisque relèvent du cadrage du PRFB par le code forestier ou le projet de PNFB.

- Préciser les orientations concernant les durées des rotations, les mélanges d'essences et le maintien d'un niveau élevé de diversité génétique par essence*
- Adapter les essences forestières en tenant compte de leur résilience au changement climatique et actualiser leur adéquation à la diversité des stations*
- Préciser la vulnérabilité des massifs au changement climatique et envisager des scénarios d'évolution, en s'appuyant sur un dialogue et une concertation impliquant les acteurs amont-aval, les associations d'usagers et de protection de l'environnement*
- Développer les référentiels et outils diagnostics permettant aux gestionnaires et propriétaires de prendre des décisions opérationnelles face au risque climatique
- Mobiliser le bois-énergie en tant qu'alternative aux énergies fossiles, en intégrant les enjeux de gestion forestière durable, de hiérarchie des usages, de qualité des combustibles et de performance des installations de combustion.

Objectif : Restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique

- Dans les zones où, selon les données existantes, un déséquilibre forêt-gibier est avéré, prendre rapidement les mesures nécessaires d'adaptation des plans de chasse et au besoin, en concertation locale entre forestiers et chasseurs, d'expérimentation pour améliorer les prélèvements
- Consolider, sur les territoires qui l'imposent, les dispositifs de suivi de l'équilibre sylvo-cynégétique, fondés sur des indicateurs adaptés, aux fins de constat partagé entre forestiers et chasseurs
- Réunir les conditions d'une mobilisation efficace des informations sur les dégâts de gibier pour les commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage
- Établir le bilan annuel des dégâts de gibier et le programme d'actions pour l'équilibre sylvo-cynégétique dans le cadre du comité paritaire de l'art. L113-2 du code forestier
- Promouvoir auprès des gestionnaires forestiers, en complément de l'action sur les plans de chasse, les techniques sylvicoles prenant en compte le risque de dégâts de gibier
- Développer les actions de sensibilisation, de diagnostic et de formation conjoints forestiers-chasseurs sur les enjeux de l'équilibre sylvo-cynégétique

Objectif : Connaître, améliorer et renouveler la ressource

- Organiser, à l'échelon territorial adéquat pour l'exploitation, le suivi des évolutions de la ressource disponible et de sa localisation
- Promouvoir et accompagner la mise en œuvre des méthodes de renouvellement des peuplements forestiers les plus adaptées (régénération naturelle, plantation) selon les situations locales
- Élaborer une stratégie et une feuille de route en matière de plantation*
- Améliorer les peuplements forestiers non productifs (taillis, taillis sous futaie, futaies dépérissantes, accrus forestiers, peuplements mal adaptés en station, peuplements mitraillés,...)
- Inciter les propriétaires à utiliser des matériels végétaux de qualité, d'origine connue et apportant les meilleures garanties d'adaptation de l'espèce au climat et au sol

Objectif : Accroître et optimiser la mobilisation du bois

- Identifier les besoins en bois des industries, des collectivités et des particuliers de la région en volumes par usage, actuels et tendanciels à court et moyen termes*
- Décliner en région les objectifs de mobilisation du bois par type d'usage (BO/BI/BE) et par bassin d'approvisionnement, en référence au cadrage indicatif du PNFB*
- Identifier les forêts où des prélèvements supplémentaires pourraient intervenir (forêts où l'âge d'exploitabilité des peuplements est atteint ou dépassé, forêts où le changement climatique aura des conséquences à court ou moyen terme, accrus forestiers,...)*
- Accroître la lisibilité et tenir à disposition l'information sur les récoltes prévisionnelles
- Renouveler, adapter et sécuriser les systèmes d'exploitation de la ressource forestière pour assurer un approvisionnement régulier de la première transformation tout en préservant les sols
- Définir les capacités matérielles et conditions d'exploitation et de transport du bois en liaison avec les hypothèses de disponibilité de la ressource*
- Quantifier les besoins en desserte et élaborer un schéma d'itinéraires de desserte de ressources forestières, prenant en compte les schémas départementaux d'accès à la ressource*
- Renforcer les approches mutualisées visant la mobilisation du bois et la facilitation de sa mise en marché (opérations de récolte, de tri, d'allotement,...)
- Contribuer aux expérimentations de mutualisation de la gestion entre forêts publiques et privées*
- Mieux valoriser les bois de qualité secondaire
- Préciser, à l'échelon territorial adéquat pour l'exploitation, les limites à la mobilisation du bois (rémanents) au regard de l'enjeu de maintien de la fertilité des sols
- Agir sur la restructuration foncière pour faciliter la gestion de la forêt et la mobilisation des bois

- En forêt privée, inciter à passer du statut de propriétaire à celui de sylviculteur, réduire le morcellement du foncier, développer le recours aux documents de gestion durable, favoriser les dynamiques collectives de gestion et de mobilisation du bois
- Dynamiser la sylviculture des petites propriétés par l'adhésion à des groupements ou structures de gestion collective (organisations de producteurs, coopératives, GIEEF,...).
- Promouvoir l'outil eMOBOIS, d'échange de données numériques assurant la mise en relation des entreprises de la mobilisation et de l'approvisionnement du bois
- Soutenir la mécanisation de l'exploitation forestière, en privilégiant les utilisations mutualisées de matériels et les méthodes de récolte et de débardage respectueuses des sols forestiers
- Promouvoir les solutions de débardage adaptées (câble, techniques innovantes,...) à la mobilisation du bois en zones d'accessibilité contrainte

Objectif : Prévenir et lutter contre les risques

- Analyser les risques présents en région et définir les modalités de leur prévention et gestion (zonages, pratiques sylvicoles, organisation des acteurs,...) selon les enjeux*
- Assurer la surveillance, prévenir et lutter contre les risques sanitaires en forêt
- Prévenir les risques de dissémination de ravageurs ou maladies dans les produits bruts ou peu transformés
- Intégrer le risque incendie, en fonction notamment des perspectives de changement climatique.
- Décliner en région le plan national de gestion de crise tempête (selon l'état d'avancement du chantier national lors de l'élaboration du PRFB)*
- Prévenir les risques de tassement et d'appauvrissement des sols
- Prévenir les risques d'érosion dans les zones forestières à enjeu
- Lutter contre les espèces exotiques envahissantes, en favorisant l'implication des propriétaires, gestionnaires et opérateurs forestiers.

—

3/ Questions soumises au débat

Objectif : Valoriser et préserver la forêt dans le souci de la multifonctionnalité	
Définir les orientations-cadres de gestion forestière durable et en assurer la déclinaison	Le code forestier (art. D122-1) prévoit que les PRFB fixent les orientations de gestion forestière durable, dont celles relatives aux itinéraires sylvicoles, dans lesquelles s'inscrivent les directives, schémas et documents de gestion des bois et forêts : DRA (forêts domaniales), SRA (forêts des collectivités), SRGS (forêts privées). Les orientations de gestion forestière durable se définissent en référence aux six critères d'Helsinki, qui pourront être rappelés dans le PRFB. Les DRA, SRA et SRGS précisent les principaux objectifs et critères de choix permettant de mettre en œuvre une gestion durable et multifonctionnelle des forêts. Quelles orientations-cadres (principes généraux) de gestion forestière durable relatives aux itinéraires sylvicoles proposez vous de retenir dans le PRFB, auxquelles les DRA, SRA et SRGS seront appelés à se référer ? Faut-il réaffirmer l'orientation consistant à privilégier la régénération naturelle lorsque cela est possible, comme il était mentionné dans les orientations régionales forestières (ORF) ? Faut-il plus particulièrement promouvoir certaines structures de peuplements ? Quel horizon pour la mise en place des DRA, SRA et SRGS réactualisés à l'échelon Grand Est ?
	Il convient d'établir, porter à connaissance et vulgariser, à l'attention des propriétaires et gestionnaires forestiers, les outils d'orientation d'une gestion sylvicole durable adaptée en région (guides des stations forestières, de choix des essences, de typologie et de gestion de peuplements,...). Quel est l'état actuel de la démarche d'actualisation des guides pour intégrer le changement climatique ? Quelles ambitions en région Grand Est au regard des autres évolutions éventuelles de ces outils ?
	D'autres actions sont-elles à envisager au titre des orientations de gestion forestière durable ?
Gérer la forêt tout en préservant la biodiversité, en maintenant ou en rétablissant les continuités écologiques et en protégeant la ressource en eau	Au sens du code forestier (art. D122-1) il s'agit de définir les orientations à prendre en compte dans la déclinaison régionale de la politique forestière afin d'assurer la compatibilité de cette politique avec les orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, avec le schéma régional de cohérence écologique, et avec les orientations prévues dans les déclinaisons régionales de la stratégie nationale pour la biodiversité et du plan national d'adaptation au changement climatique. L'objectif de protection de la ressource en eau n'est pas évoqué, mais relève d'évidence des aspects qui sont également à prendre en considération. Comment traduire ce cadrage en termes opérationnels dans le PRFB ?
	Afin de permettre aux propriétaires et gestionnaires forestiers de prendre en compte les enjeux d'environnement il convient de tenir à leur disposition la connaissance sur les espaces concernés en forêt. Cet objectif peut être atteint par l'identification suffisamment précise dans les documents de gestion durable des zones à enjeux (par exemple les parcelles concernées par Natura 2000) et des règles spécifiques de gestion à prendre en compte. La connaissance sur les espaces à enjeux de biodiversité et d'environnement en forêt est par ailleurs tenue à disposition sur le site internet de la DREAL Grand Est. Les zones à enjeux sont-elles suffisamment prises en compte dans les documents de gestion durable (DGD) ? D'autres voies ou modalités d'information sur les espaces à enjeux de biodiversité et d'environnement en forêt que celles mentionnées ci-dessus sont-elles mobilisées ? Des modalités complémentaires seraient-elles à envisager ?
Contribuer à la connaissance et à l'évaluation des services rendus par les écosystèmes forestiers (qualité de l'eau, qualité de l'air, stockage de carbone, paysages,...)	L'art. L121-2 du code forestier prévoit que « la politique forestière (...) favorise la recherche de contreparties pour les services rendus en matière environnementale et sociale par les bois et forêts qui présentent une garantie de gestion durable. Le concept de services rendus par les écosystèmes forestiers met en évidence les biens matériels ou immatériels fournis par les écosystèmes et leur importance en termes économiques. Il porte la perspective d'une évaluation monétaire des fonctions environnementales et sociales de la forêt en vue de deux objectifs potentiels : orienter les décisions de manière mieux éclairée selon leur pertinence économique ; valoriser les fonctions environnementales et sociales dans l'acte de gestion. De quelle manière la région Grand Est pourrait-elle prendre une part active aux actions de mobilisation de données, d'expérimentation ou de démonstration visant à faire progresser cette réflexion ?
Prendre en considération	Les opérations sylvicoles impriment plus ou moins leur marque dans le paysage. Il s'agit de respecter la vocation naturelle des paysages en

Objectif : Valoriser et préserver la forêt dans le souci de la multifonctionnalité	
l'impact paysager dans les actes de gestion sylvicole (plantations, régénérations, coupes, maintien d'arbres remarquables,...)	minimisant les impacts de la gestion sylvicole. Les guides et référentiels existants de recommandations pour prendre en compte le paysage en gestion forestière sont-ils suffisants dans le contexte de la région Grand Est ?
Maîtriser la régression du foncier forestier dans les zones à enjeu environnemental ou social en concurrence d'usages (plaine d'Alsace, vignoble de Champagne,...)	Les ORF Alsace intégraient l'objectif de préservation du foncier forestier de plaine, pourtant la régression du foncier est permanente au rythme de l'ordre de 90 ha/an selon les suivis qui en sont réalisés. Dans le vignoble champenois, les enjeux financiers de la viticulture sont tels que les enjeux de maintien d'espaces boisés se trouvent fortement relativisés. Comment limiter de manière efficace la régression du foncier forestier dans les zones à enjeu environnemental ou social en concurrence d'usage ?
Conforter l'intégration pérenne des enjeux sociaux et touristiques (promenade, randonnée, loisirs,...) dans la gestion des espaces forestiers	Le public recherche un espace forestier de proximité pour la promenade, la randonnée, des activités sportives et culturelles, notamment en proximité urbaine. La forêt est également susceptible de s'inscrire dans une logique organisée de valorisation touristique en lien avec de l'hébergement, une restauration de qualité, une information sur les espaces naturels, des activités de loisirs, etc. Les conditions actuelles d'accueil en forêt publique sont-elles jugées satisfaisantes ? Faut-il développer l'accueil du public en forêt privée et selon quelles modalités ? La constitution d'une destination touristique « Grand Est » selon une offre structurée valorisant plus particulièrement la forêt pourrait-elle être envisagée ?

Objectif : Relever le défi du changement climatique	
Contribuer au suivi du changement climatique et aux expérimentations	Il est nécessaire d'assurer l'observation et le suivi des effets du changement climatique (placettes de référence, protocoles,...) pour une meilleure compréhension des processus et la mise au point de mesures destinées à en limiter les impacts. Ces suivis doivent être suffisants en région pour acquérir une lisibilité sur les effets du changement climatique en contexte territorial. De même, les expérimentations doivent être ancrées au cœur des territoires pour assurer leur pertinence. Le réseau de suivi des effets du changement climatique sur les peuplements en place est-il suffisant en région Grand Est ? Faut-il renforcer le réseau d'expérimentation d'essences de nouvelles provenance ?
Assurer la transposition en région des enjeux du changement climatique	Comment le changement climatique devrait-il se traduire en région Grand Est ? Quelles orientations de gestion sylvicole adaptative envisager ? Comment décider en contexte incertain ?
	Quelles actions engager à l'amont de la filière (pépinières) en région pour la production de semences et plants d'espèces nouvelles ?
	Le PNFB demande de préciser la vulnérabilité des massifs au changement climatique et envisager des scénarios d'évolution, en s'appuyant sur un dialogue et une concertation impliquant les acteurs amont-aval, les associations d'usagers et de protection de l'environnement. Comment traduire cette demande de manière opérationnelle ?
	Au plan sylvicole, il s'agira de développer et promouvoir les itinéraires adaptatifs vis-à-vis du changement climatique (diversification des essences, des profils génétiques et des provenances, plantations favorisant l'implantation racinaire, intensité des éclaircies, gestion des sous-étages,...), d'adapter les essences forestières en tenant compte de leur résilience au changement climatique et actualiser leur adéquation à la diversité des stations, de préciser les orientations concernant les durées des rotations, les mélanges d'essences et le maintien d'un niveau élevé de diversité génétique par essence. A titre principal ces actions ont vocation à intégrer les réflexions liées à l'actualisation des DRA, SRA et SRGS à l'échelon Grand Est. Toutefois et en complément des orientations-cadres de gestion sylvicole (art. D122-1 du code forestier),

Objectif : Relever le défi du changement climatique	
	faut-il définir des orientations-cadres spécifiques au changement climatique à intégrer dans le PRFB ?
	Outre la diffusion de guides de stations et de sylviculture prenant en compte le changement climatique, le développement d'outils diagnostics permettant aux gestionnaires et propriétaires de prendre des décisions opérationnelles face au risque climatique est nécessaire. Comment la région Grand Est s'intègre-t-elle dans cet objectif ?
Mobiliser le bois-énergie en tant qu'alternative aux énergies fossiles	Il s'agira ici de préciser la stratégie et les actions en matière de mobilisation de la biomasse forestière à destination de la filière bois-énergie. La réflexion constituera, pour le volet biomasse forestière, la contribution au schéma régional biomasse (SRB) qui doit par ailleurs être établi en application de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Elle devra intégrer les enjeux conjoints de gestion forestière durable, de hiérarchie des usages, de qualité des combustibles et de performance des installations de combustion. Quelles orientations privilégier pour la filière bois-énergie en région dans le contexte de la gestion multifonctionnelle de la forêt ?

Objectif : Restaurer l'équilibre sylvo-cynégétique	
Dans les zones où un déséquilibre forêt-gibier est avéré prendre rapidement les mesures nécessaires	Le code de l'environnement (art. L425-4) précise que « l'équilibre sylvo-cynégétique tend à permettre la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes (...) ». Dans le cadre du PRFB, faut-il préciser la définition de l'équilibre sylvo-cynégétique ? Dans les zones marquées par un déséquilibre forêt-gibier, quelles mesures d'adaptation des plans de chasse engager ? Quelles expérimentations de nouvelles méthodes de chasse seraient les plus susceptibles d'être efficaces ?
Consolider, sur les territoires qui l'imposent, les dispositifs de suivi de l'équilibre sylvo-cynégétique	Il s'agit de consolider, sur les territoires qui l'imposent, les dispositifs de suivi de l'équilibre sylvo-cynégétique, fondés sur des indicateurs adaptés, aux fins de constat partagé entre forestiers et chasseurs. Lorsque des constats probants existent déjà sur l'existence de déséquilibres, la mobilisation de dispositifs de suivis ne sera pas un préalable à la prise des mesures nécessaires de gestion. Sur quels massifs les dispositifs forestiers doivent-ils être consolidés ?
Réunir les conditions d'une mobilisation efficace des informations sur les dégâts de gibier pour les CDCFS	Les informations liées aux dégâts de gibier sont mobilisées selon les dispositifs d'observation disponibles, mais également sur la base des constats réalisés par les propriétaires forestiers. Les conditions d'une mobilisation efficace des informations sur les dégâts de gibier sont-elles réunies ? A défaut, quelles mesures d'amélioration seraient envisageables ?
Développer les actions de sensibilisation, de diagnostic et de formation conjoints forestiers-chasseurs sur les enjeux de l'équilibre sylvo-cynégétique	C'est en renforçant les échanges et les compétences mutuelles des forestiers et des chasseurs sur les enjeux d'équilibre sylvo-cynégétique que la qualité du dialogue peut évoluer. Quelles actions ont déjà été engagées en ce sens en région ? Quels axes de développement et de renforcement pourraient être envisagés ?

NB : L'enjeu « Promouvoir auprès des gestionnaires forestiers, en complément de l'action sur les plans de chasse, les techniques sylvicoles prenant en compte le risque de dégâts de gibier » fait appel à des actions dont le contenu apparaît assez classique et bien identifié (mise à profit de certains espaces ouverts, tout particulièrement les chemins, les cloisonnements, les lisières,..., pour y favoriser le développement des plantes herbacées et semi-ligneuses ; répartition dans l'espace des parcelles en renouvellement afin d'en réduire l'attractivité pour le gibier ; maintien d'arbres abîmés, écorchés ou frottés afin de limiter l'extension des zones de dégâts ; réalisation de plantations dans le recru là où les stations sont propices à son développement,...). Il est proposé de ne pas évoquer ces actions en groupe de travail.

Objectif : Connaître, améliorer et renouveler la ressource	
Suivre la ressource disponible	Le suivi des évolutions de la ressource disponible et de sa localisation sont essentiels pour accroître sa mobilisation. A quelle échelle de travail faut-il suivre la ressource disponible au plan institutionnel ? Quels outils et technologies peuvent être mis en œuvre pour localiser les volumes de bois supplémentaires à mobiliser ? Faut-il privilégier certaines orientations à ce titre ?
Assurer le renouvellement et l'amélioration de la ressource	Le renouvellement des peuplements forestiers les plus adaptées peut se réaliser par régénération naturelle ou par plantation selon les situations locales. Des zones ou secteurs doivent-ils être définis a priori pour privilégier une modalité de régénération plutôt qu'une autre en région ? Y a-t-il des secteurs, des essences pour lesquels la régénération naturelle n'est pas envisageable ?
	Le PNFB demande d'élaborer une stratégie et une feuille de route en matière de plantation. Quelle méthodologie mobiliser pour répondre à cet objectif ?
	Quelles orientations retenir pour l'amélioration des peuplements forestiers non productifs (taillis, taillis sous futaie, futaies décroissantes, accrus forestiers, peuplements mal adaptés en station, peuplements mitraillés,...) ?

Objectif : Accroître et optimiser la mobilisation du bois	
Identifier les besoins en bois	Le PNFB demande aux PRFB d'identifier les besoins en bois des industries, des collectivités et des particuliers de la région en volumes par usage, actuels et tendanciels à court et moyen termes* afin d'orienter la mobilisation du bois Quelle méthodologie retenir pour répondre à cette attente ? Quelles données utiliser ?
Accroître et faciliter la mobilisation du bois dans le souci de la multifonctionnalité	Le PNFB demande aux PRFB de décliner en région les objectifs de mobilisation du bois par type d'usage (BO/BI/BE) et par bassin d'approvisionnement, en référence au cadrage indicatif de mobilisation supplémentaire visé en annexe 4. Quelle méthodologie retenir ? La notion de bassin d'approvisionnement est-elle pertinente ?
	Le PNFB demande aux PRFB d'identifier les forêts où des prélèvements supplémentaires pourraient intervenir (forêts où l'âge d'exploitabilité des peuplements est atteint ou dépassé, forêts où le changement climatique aura des conséquences à court ou moyen terme, accrus forestiers,...)* Quelle méthodologie retenir pour répondre à cette attente ?
	Le PNFB demande d'identifier les critères de compatibilité d'une mobilisation accrue de bois avec les objectifs de gestion durable et multifonctionnelle des différents massifs forestiers* Quelle méthodologie retenir ?
	Préciser, à l'échelon territorial adéquat pour l'exploitation, les limites à la mobilisation du bois (rémanents) au regard de l'enjeu de maintien de la fertilité des sols. L'état de la connaissance permet-il de qualifier le risque d'atteinte à la fertilité des sols et donc de maintien des rémanents en forêt par zones homogènes en région ? Peut-on envisager une cartographie à ce propos ?
	Les documents de gestion durable en forêt publique (aménagements) et en forêt privée (PSG, CBPS, RTG) peuvent-ils être valorisés pour assurer une tenue à disposition de l'information sur les récoltes prévisionnelles ?
	Face à la demande de mobilisation supplémentaire de bois, la mise en valeur des forêts morcelées apparaît être d'importance. Il existe toutefois un enjeu d'efficience, afin de privilégier les voies d'action qui apporteront les meilleurs résultats face à l'investissement humain en termes d'animation. Pour agir sur la restructuration foncière, quelles orientations privilégier ?
Pour renforcer la mobilisation du bois et la facilitation de sa mise en marché des actions mutualisées pourraient être envisagées sur les opérations de récolte, de tri et d'allotement afin de renforcer le poids et l'attractivité de la mise en marché. Des projets en ce sens pourraient-ils	

Objectif : Accroître et optimiser la mobilisation du bois	
	<p>être envisagés, y compris dans un cadre associatif entre les forêts publiques et privées ?</p> <p>Le PNFB demande de quantifier les besoins en desserte et d'élaborer un schéma d'itinéraires de desserte de ressources forestières, prenant en compte les schémas départementaux d'accès à la ressource. Il convient en premier lieu de disposer d'une approche suffisamment précise et partagée de l'état des lieux de la desserte. A dire d'expert, quels efforts encore mobiliser, selon quels critères et sur quels massifs ? Certains contributeurs ont souligné les difficultés liées à des limites d'accès au réseau routier communal, susceptibles d'être un facteur limitant dans le réseau global d'itinéraires de mobilisation des bois. Comment lever ou atténuer cette difficulté ?</p> <p>Le PNFB demande de définir les capacités matérielles et conditions d'exploitation et de transport du bois en liaison avec les hypothèses de disponibilité de la ressource. Comment le réseau desserte actuel, le parc de matériel de récolte et de transport du bois doivent-ils évoluer pour permettre la mobiliser le bois supplémentaire disponible ?</p> <p>Il convient de promouvoir l'outil eMOBOIS, d'échange de données numériques assurant la mise en relation des entreprises de la mobilisation et de l'approvisionnement du bois. Certains contributeurs ont fait état de freins au déploiement de cet outil. Quels sont les freins au déploiement généralisé de l'outil eMOBOIS en région ? Comment les lever ?</p>
Soutenir et sécuriser l'exploitation forestière	<p>Quelles mesures pour adapter et sécuriser les systèmes d'exploitation de la ressource forestière (entreprises de travaux forestiers, stockage des bois,...) afin d'assurer un approvisionnement régulier de la première transformation tout en préservant les sols ?</p> <p>Les matériels d'exploitation forestières sont onéreux. La rentabilité des entreprises peut être grévée du fait d'investissements en matériels dont le taux d'utilisation ne serait pas optimisé. Le modèle des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) est-il transposable pour l'utilisation partagée de matériels d'exploitation forestière ? Des bourses de travaux, des groupements d'employeurs, des réponses groupées à des appels d'offre peuvent-ils permettre d'atteindre une meilleure adéquation entre besoins en travaux et disponibilité de la main d'œuvre et du matériel ?</p> <p>La mise en œuvre de solutions alternatives de débardage (câble, techniques innovantes,...) est nécessaire pour la mobilisation du bois en zones d'accessibilité contrainte. En pratique, elle s'accompagne toutefois de surcoûts qui font hésiter les propriétaires au regard des conditions de marchés du bois, bien qu'il y ait un réel enjeu de gestion forestière. Comment atténuer cette difficulté, liée pour partie au fait que certains avantages de ces solutions (préservation des sols,...) ne sont pas économiquement internalisés ?</p>
Dynamiser la gestion en forêt privée	L'essentiel du potentiel de mobilisation supplémentaire de bois se trouve en forêt privée. Comment agir de manière structurée, en optimisant le coût de mise en œuvre des différents leviers sur lesquels agir (réduction du morcellement du foncier, développement des documents de gestion durable, mise en œuvre de dynamiques collectives de gestion et de mobilisation du bois,...) ?
Mieux valoriser les bois de qualité secondaire	Quelles essences concernées et actions particulières seraient à envisager selon cet axe ? Quels sont les enjeux associés ?

Objectif : Prévenir et lutter contre les risques	
Prévenir et maîtriser les risques sanitaires	La prévention et la maîtrise des risques sanitaires sera développée sur la base de la contribution du pôle interrégional de la santé des forêts (DSF) au titre des risques sanitaires en forêt. Concernant les risques de dissémination de ravageurs ou maladies dans les produits bruts ou peu transformés, des préoccupations ou actions particulières sont-elles à signaler, notamment par les opérateurs industriels ?

Objectif : Prévenir et lutter contre les risques	
Prévenir le risque incendie	Les perspectives de changement climatique impliquent-elles la nécessité de renforcer spécifiquement la prise en compte du risque incendie en région ? Si oui, de quelle manière ?
Décliner le plan national de gestion de crise tempête	Il s'agit de décliner en région le plan national de gestion de crise tempête prévu par le PNFB, selon ce sera l'état d'avancement du chantier national lors de l'élaboration du PRFB. Des mesures de prévention du risque et de préparation à la gestion de crise en région peuvent-elles toutefois d'ores et déjà être avancées ?
Prévenir les risques liés aux sols	Quelles actions pour prévenir les risques de tassement et d'appauvrissement des sols ?
	Les risques d'érosion en zones forestières ont été mentionnés dans les enjeux. Faut-il valider et retenir ce risque à l'échelon du PRFB ? Des orientations doivent-elles être identifiées, a minima pour certains massifs et zones potentielles de risque ?
Lutter contre les espèces exotiques envahissantes	Cette action est-elle pertinente dans le contexte forestier de la région Grand Est, et dans l'affirmative quelles seraient les mesures envisageables, en favorisant l'implication des propriétaires, gestionnaires et opérateurs forestiers ?

NB : Le PNFB demande d'analyser les risques présents en région et définir les modalités de leur prévention et gestion (zonages, pratiques sylvicoles, organisation des acteurs,...) selon les enjeux. Il conviendra donc de s'assurer que les éléments ci-dessus listent effectivement tous les risques pertinents en région.